

MODE OPERATOIRE

« PRISE EN COMPTE DU HANDICAP »

1- Objet du mode opératoire

Ce mode opératoire décrit les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'offre de formation de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (loi du 11/02/2005-pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées).

Rappel des indicateurs Qualiopi concernés : 1, 4, 6, 9, 17, 18, 21 et 26.

2- Référent handicap et système documentaire

Le référent handicap est spécifié sur le site internet de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, dans l'organigramme fonctionnel, sur les programmes de formation, dans le règlement intérieur formation, et dans les contrats avec des intervenants externes. (Edith BROCHIER est le référent contact pour la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

La prise en compte du handicap est spécifiée sur le site internet de Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, dans les programmes de formation et dans le règlement intérieur des formations (article 8).

Si un lieu fermé de formation n'est pas aux normes handicapées, ceci est spécifié dans le programme de formation.

Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes pour faciliter l'accès/réorienter des handicapés est spécifié dans le présent mode opératoire.

Un ensemble de ressources documentaires, accessibles au référent handicap, sont stockées sur serveur (**W:/demarche qualite V2/Norme RNQ 2020/Exigence 26/Biblio handicap/**).

3- Nature du handicap et types de réponses mobilisables

Cliquer sur les liens pour afficher les fiches détaillées :

Déficiência [Motrice](#) – [Auditive](#) – [Visuelle](#) – [Psychique](#) - [Cognitive](#)

4- Modalités de mise en œuvre

[Méthodologie détaillée](#) (source : Agefiph Région Bretagne – Pages 14 à 25 + 34 et35)

Etape 1 – Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap

Cette étape doit permettre au référent handicap de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur :

- soit étape 2 construite en interne (groupe de travail référent handicap + ingénieur formation + animateur du stage + intervenants en stage + prescripteur/référent du demandeur)
- soit étape 2 construite avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail idem + cf §6)
- soit, en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la MDPH (tél : [04 86 15 31 50](tel:0486153150)) pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
Email : mdph@mdph.hautes-alpes.fr et/ou Cap Emploi 05, Impasse des Hypothèques Immeuble le Rubis 05000 Gap Tél.:04.92.53.21.83 contact@capemploi05.fr, [site internet](#) pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH (tél : 04 42 93 15 50) [site internet](#)
-

Etape 2 – Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

Etape 3 – Faire le relais avec le prescripteur / référent (si existant)

5- Réseau

MDPH 05 (Maison Départementale des Personnes handicapées des Hautes Alpes) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) 29 bis Avenue du Commandant Dumont 05000 GAP Tél : 04 92 20 63 90, e-mail : mdph@mdph.hautes-alpes.fr , [site internet](#)

Cap Emploi 05 : pour les demandeurs en recherche d'emploi [-site internet-](#) • Impasse des Hypothèques, Immeuble le Rubis 05000 Gap Tél.:04.92.53.21.83 contact@capemploi05.fr

CRFH (Centre de Ressources Formation handicap) : Chargé de mettre en œuvre la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Contact :Hélène Patry Heintz & Aline DA DALTO, référentes Paca – a-da-dalto@agefiph.asso.fr – tél : 06.25.13.74.62 [Site internet](#)

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires « référents handicap », appui aux entreprises... Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse Arterparc de Bachasson bâtiment B1rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL – [Site internet](#) Tél : 0.800.11.10.09 – [Dispositifs d'aide formations courtes](#) => condition : statut RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

6- Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée ([liste conventionnée avec l'Agefiph](#))

Tout handicap	Maison Départementale des Personnes handicapées des Hautes Alpes (MDPH) 29 bis Avenue du Commandant Dumont 05000 GAP Tél : 04 92 20 63 90, e-mail : mdph@mdph.hautes-alpes.fr , site internet
Handicap moteur	Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86 ; Délégation APF Site internet
Handicap auditif	Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif 04 97 11 70 90 www.urapeda-paca.org
Handicap visuel	IRSAM-CRIADV Centre de ressources interrégional d'aide aux déficients visuels www.irsam.fr
Handicap psychique, mental ou cognitif	CIBC-CMAR Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences cibc84@cmar-paca.fr Tél. :04 90 89 20 40 ; (Psychique) Isatis (Toulon, Saint Raphaël, Brignoles, Aix, Arles, Marseille, Manosque,Digne,Nice) www.isatis.org (Mental) (Cognitif) Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86